



UNIVERSITÉ D'ARTOIS
Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2019 - 063
Séance du 20 septembre 2019

Dissolution de la ComUE

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

Acquisition de la délibération =

*moitié des membres en exercice présents ou représentés
majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : **35**

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 7

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis du Comité Technique du 12 septembre 2019.

La dissolution de la ComUE, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Arras, le 20 septembre 2019

Le Président,

Pasquale MAMMONE



SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION SUR LA COMUE

Le Conseil d'Administration de l'université d'Artois, en séance plénière du 20 septembre 2019, approuve la dissolution de la Communauté d'Universités et Etablissements Lille Nord de France au 1^{er} janvier 2020.

En l'absence de la décision de dissolution de la Communauté d'Universités et Etablissements Lille Nord de France, le Conseil d'Administration de l'UA décide du retrait de l'université d'Artois de la Communauté d'Universités et Etablissements Lille Nord de France dans les conditions prévues à l'article 3.2 des statuts. Cette décision prend effet à la date de ce conseil.